

Structure financière de l'industrie canadienne du pétrole

Pierre Mercier

Volume 2, numéro 4, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700146ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700146ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Mercier, P. (1971). Structure financière de l'industrie canadienne du pétrole. *Études internationales*, 2(4), 692-697. <https://doi.org/10.7202/700146ar>

STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE

par Pierre MERCIER *

À qui « appartient » l'industrie canadienne du pétrole et qui la contrôle ? Avant de répondre à ces questions, du point de vue financier, il faut noter que cet aspect ne constitue qu'une partie de la réponse : le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont, en effet, une partie de la possession et du contrôle de l'industrie du pétrole : ils en sont les possédants, quand ils recueillent des royalties et qu'ils vendent à l'enchère des droits d'exploration : ils contrôlent, quand ils allouent des quantités de production, fixent les prix de certains produits, décident des quantités à exporter, etc.

Le contrôle financier demeure quand même l'élément le plus important, parce que les décisions d'investissement sont prises, en dernier ressort, par ceux qui contrôlent les compagnies de pétrole.

Cette possession et ce contrôle financiers, nous le déterminerons pour trois secteurs de l'industrie du pétrole : la production de pétrole, la capacité de raffinage et le groupe *Panartic*.

La production de pétrole est l'aspect le plus profitable de cette industrie : de plus, les compagnies les plus importantes pour la production de pétrole le sont aussi pour celle du gaz naturel : connaissant la structure financière de la production de pétrole, on aura donc une bonne idée de celle de tout le secteur primaire de cette industrie.

La capacité de raffinage détermine la taille des compagnies de pétrole, au point de vue de leurs actifs et de leurs revenus bruts et de leurs activités économiques, en général.

Ces deux critères de production de pétrole et de capacité de raffinage ont été retenus de préférence à un critère plus général, profits ou actifs, afin de distinguer les secteurs de production et de raffinage qui, dans l'industrie du pétrole, ont des caractéristiques très différentes.

Quant au groupe *Panartic*, il représente la seule possibilité que, dans l'avenir, la structure financière de l'industrie du pétrole soit modifiée ; c'est en effet la découverte de nouveaux gisements de pétrole qui déterminera cette nouvelle structure financière : or dans toutes les régions susceptibles de donner de nouveaux gisements suffisamment considérables pour modifier cette structure, ce sont, en général, les compagnies dominantes actuellement, qui font les travaux d'exploration les plus importants, sauf pour la recherche de pétrole dans les îles de l'océan Arctique où le groupe *Panartic*, dont nous verrons plus loin la composition, est prédominant.

* *Analyste financier à la Caisse de Dépôt et de Placement, Montréal.*

A - PRODUCTION CANADIENNE DE PÉTROLE

En 1970, la production canadienne de pétrole a été de 1 476 614 barils de gaz naturel « liquide » (propane, butane, etc.), il s'agit évidemment ici de la production des champs pétrolifères et non pas celle des raffineries.

Cette production, d'une valeur approximative de \$1.5 milliard, se répartissait comme suit :

TABLEAU 1

	en barils par jour b/j pour 1970
Alberta	1 131 231
Saskatchewan	249 429
Colombie-Britannique	74 549
Manitoba	16 192
Ontario	2 868
Toronto	2 318
Nouveau-Brunswick	27
Total pour le Canada	1 476 614

TABLEAU 2

Nom de la compagnie produisant au Canada	Production pour 1970 en 000 b/j	% des actions détenues par l'actionnaire dominant	% des actions flottantes
<i>Imperial Oil</i>	170	70 É.-U.	30
<i>Mobil Oil of Canada</i>	97	100 É.-U.	—
<i>Gulf of Canada</i>	92	69 É.-U.	31
<i>Shell of Canada</i>	67	52 Holl. / 35 G.-B.	13
<i>Chevron Standard</i>	65	100 É.-U.	—
<i>Texaco Exploration of Canada</i>	64	100 É.-U.	—
<i>Hudson Bay Oil & Gas</i>	60	55 É.-U. / 22 Can.	23
<i>Amoco of Canada</i>	57	100 É.-U.	—
<i>Pacific Petroleum</i>	52	47 É.-U.	53
<i>Husky Oil</i>	40	24 Can.	76
<i>Atlantic Richfield of Canada</i>	36	100 É.-U.	—
<i>Great Canadian Oil & Sands</i>	33	96 É.-U.	4
<i>Union Oil of Canada</i>	33	87 É.-U.	13
<i>Canadian Superior</i>	30	54 É.-U.	46
<i>Central del Rio Oils</i>	26	89 Can.	11
<i>Aquitaine of Canada</i>	20	74 France	26
<i>Texaco of Canada</i>	20	68 É.-U.	32
<i>BP Oil & Gas</i>	18	66 G.-B.	34
<i>Home Oil</i>	18	15 Can.	85
<i>Dome Petroleum</i>	17	18 Can.	82
<i>Amerada Hess</i>	16	100 É.-U.	—
<i>Petrofina of Canada</i>	16	72 Belg.	28
<i>Ashland of Canada</i>	15	80 É.-U.	20
<i>Sun Oil</i>	14	100 É.-U.	—
<i>Tenneco Oil & Minerals</i>	12	100 É.-U.	—
<i>Great Plains Development</i>	8	70 G.-B.	30
<i>Canadian Industrial Gas & Oil</i>	8	64 Can.	36
<i>Scurry, Rainbow Oil</i>	7		100
<i>Canadian Delhi</i>	6	93 É.-U.	7
<i>Canada Cities Service</i>	5	100 É.-U.	—
<i>Canadian Reserve Oil & Gas</i>	5	89 É.-U.	11
	1 127		

Si l'on fait la compilation des producteurs de 5 000 barils par jour on peut identifier 1 127 000 barils par jour, c'est-à-dire 76% de la production canadienne : tous les calculs et les tableaux seront donc basés sur une production totale de 1 127 000 barils par jour.

Le tableau 2 énumère les producteurs de 5 000 barils par jour et plus en indiquant, pour chacun d'eux, le pourcentage que représente le nombre d'actions ordinaires détenues par la compagnie mère par rapport au nombre d'actions ordinaires émises. S'il n'y a pas d'autres actionnaires importants, les actions ordinaires non détenues par la compagnie mère sont supposées « flottantes » c'est-à-dire qu'ils peuvent changer de main par le jeu des transactions boursières : on donne donc le pourcentage que ces actions flottantes représentent par rapport au nombre d'actions ordinaires émises. Pour certaines compagnies canadiennes, l'actionnaire dominant n'est pas une compagnie mais une famille ou une succession, mais ça ne change rien à la propriété ou au contrôle. Enfin, on n'a pas poussé l'analyse jusqu'au contrôle financier des compagnies mère : cela n'aurait pu changer grand-chose puisque les compagnies mère américaines sont détenues en grande majorité par des Américains. On a donc identifié la compagnie mère par sa « nationalité ».

Le tableau 3 s'intéresse au contrôle de cette production de pétrole et il le détermine de la façon suivante : *Imperial Oil*, dont l'actionnaire dominant est américain, produit 170 000 b/j : on porte donc 170 au compte des États-Unis, et ainsi de suite pour tous les producteurs, y compris ceux dont l'actionnaire majoritaire n'a pas 50% des actions émises.

Le tableau 4, par contre, s'intéresse à la possession de cette production c'est-à-dire au partage des profits que donne cette production. Ce partage est calculé de la façon suivante : 70% de la production d'*Imperial Oil* est porté au compte des États-Unis tandis que l'autre 30% (actions flottantes) est porté $\frac{1}{3}$ au compte des États-Unis et $\frac{2}{3}$ au compte du Canada : on a donc le partage final 136 pour les États-Unis et 34 pour le Canada. Cette répartition des actions flottantes entre les Américains ($\frac{1}{3}$) et les Canadiens ($\frac{2}{3}$) est très discutable et elle peut varier d'une compagnie à l'autre et d'un jour à l'autre. On a quand même utilisé cette répartition pour les actions flottantes de tous les producteurs.

TABLEAU 3

Pays	Production totale contrôlée par les compagnies du pays en 000 b/j	% de la production canadienne représentée
États-Unis	882	79
Canada	109	10
Hollande	67	6
Grande-Bretagne	26	2
France	20	2
Belgique	16	1
TOTAL	1 120	100

TABLEAU 4

Pays	Production totale qui revient à des actionnaires de ce pays en 000 b/j	% de la production canadienne que cela représente
États-Unis	805	72
Canada	218	20
Grande-Bretagne	42	3
Hollande	35	3
France	15	1
Belgique	12	1
TOTAL	1 127	100

B - CAPACITÉ DE RAFFINAGE DU PÉTROLE AU CANADA

En juin 1971 la capacité des raffineries au Canada se répartissait comme suit :

TABLEAU 5

Provinces	Capacité des raffineries établies dans cette province en 000 b/j par jour
Québec	563
Ontario	380
Nouvelle-Écosse	136
Colombie-Britannique	124
Alberta	111
Saskatchewan	71
Manitoba	47
Nouveau-Brunswick	45
Terre-Neuve	13
Territoires du Nord-Ouest	2
TOTAL	1 492

TABLEAU 6

Nom de la compagnie possédant la/les raffineries	Capacité des raffineries de la compagnie en 000 b/j	% des actions détenues par l'actionnaire dominant	% des actions flottantes
<i>Imperial Oil</i>	428	70 É.-U.	30
<i>Gulf of Canada</i>	251	69 É.-U.	31
<i>Shell of Canada</i>	241	52 Holl. / 35 G.-B.	13
<i>Texaco of Canada</i>	142	68 É.-U.	32
<i>BP of Canada</i>	107	100 G.-B.	—
<i>Golden Eagle</i>	113	100 G.-B.	—
<i>Petrofina of Canada</i>	65	72 Belg.	28
<i>Irving Refining</i>	45	50 É.-U. / 50 Can.	—
<i>Sun Oil</i>	33	100 É.-U.	—
<i>Consumer's Coop.</i>	21	100 Can.	—
<i>Chevron of Canada</i>	18	100 É.-U.	—
<i>Husky Oil</i>	10	24 Can.	76
<i>Pacific Pete</i>	10	47 É.-U.	53
<i>Union Oil</i>	7	87 É.-U.	13
<i>Northern Petroleum</i>	1	100 Can.	—
TOTAL	1 492		

TABLEAU 7

Pays	Capacité des raffineries contrôlées par des compagnies de ce pays en 000 b/j	% de la capacité totale canadienne ainsi représentée
États-Unis	911	61
Hollande	241	16
Grande-Bretagne	220	14
Belgique	65	5
Canada	55	4
TOTAL	1 492	

TABLEAU 8

Pays	Capacité de raffinage qui revient à des actionnaires de ce pays	% de la capacité totale canadienne ainsi représentée
États-Unis	762	52
Grande-Bretagne	305	20
Canada	254	17
Hollande	125	8
Belgique	46	3
TOTAL	1 492	

Les tableaux 6, 7, 8 sont semblables aux tableaux 2, 3, 4 mais on a remplacé la production de pétrole par la capacité des raffineries. Les façons de calculer le contrôle et le partage dans les tableaux 6 et 7 sont les mêmes que dans les tableaux 3 et 4 sauf pour *Irving Refining*, où on a divisé la capacité entre les deux actionnaires de 50% dans le tableau 3. À noter finalement que dans les tableaux 6, 7 et 8, on a pu identifier la totalité de la capacité des raffineries au Canada.

C - LE GROUPE PANARTIC

Comme on l'a mentionné au début, la structure financière de l'industrie canadienne du pétrole ne pourrait être modifiée que si d'importants gisements étaient découverts par des compagnies appartenant à des actionnaires des divers pays dans une proportion différente de celle que l'on a trouvée jusqu'ici.

TABLEAU 9

Compagnies actionnaires de Panartic	% des actions de Panartic détenu	% des actions de la compagnie actionnaire détenu par son actionnaire dominant	% des actions flottantes dans la compagnie actionnaire
<i>Gouvernement du Canada</i>	45.00	100 Can.	—
<i>Corneico</i>	9.03	53 Can.	47
<i>Central del Rio</i>	9.03	89 Can.	11
<i>Bocadel</i>	4.51	100 É.-U.	—
<i>International Nickel</i>	4.51	—	100
<i>Giant Mascot Mines</i>	4.51	53 Can.	47
<i>Noranda Mines</i>	4.51	—	100
<i>Thor Exploration</i>	4.51	100 Can.	—
<i>Dome Petroleum</i>	4.06	18 Can.	82
<i>Bankeno Mines</i>	2.25	32 Can.	68
<i>Bow Valley Industries</i>	2.25	16 Can.	84
<i>Westburne Petroleum</i>	2.25	58 Can.	42
<i>Ashland of Canada</i>	.94	80 É.-U.	20
<i>Dome Mines</i>	.81		100
<i>Canadian Industrial Gas & Oil</i>	.67	64 Can.	36
<i>Campbell Red Lake</i>	.40	57 Can.	43
<i>Conick Petroleum</i>	.27	100 Can.	—
<i>Sigma Mines</i>	.13	63 Can.	37
<i>Canadian Scenic Oils</i>	.13	47 Can. / 22 É.-U.	31
<i>Eric Connelly</i>	.11	100 Can.	—
TOTAL	99.88		

TABLEAU 10

Pays	% de <i>Panartic</i> détenu par des actionnaires du pays, en postulant que $\frac{2}{3}$ des actions flottantes sont au Canada et $\frac{1}{3}$ aux États-Unis
Canada	86
États-Unis	14
	100

Or les compagnies qui ont le plus de chances de faire ces découvertes sont, en général, les gros producteurs actuels. Tel est le cas pour les possibilités de découverte dans l'Atlantique et dans le delta de la rivière MacKenzie, deux régions très favorables.

Il existe une exception, cependant, et c'est la région très favorable que constituent les îles de l'océan Arctique canadien : c'est en effet une compagnie dirigée par des groupes canadiens qui a, dans cette région, le plus de chances de faire des découvertes.

Le tableau 9 est un peu plus complexe que les précédents, puisqu'il s'agit de compagnies qui sont actionnaires dans une autre compagnie : *Panartic Oil*. De plus, les compagnies actionnaires sont en général canadiennes, et leur contrôle est souvent dispersé.

On arrive enfin au tableau 10, qui donne le partage de la compagnie *Panartic*. Il faut noter cependant que le partage d'une découverte serait différent, en ce sens que les actionnaires de *Panartic* auraient une participation diminuée de 15 à 40% dans une éventuelle découverte, au profit de certaines compagnies (prédominance américaine), à qui ils ont cédé une partie de leurs intérêts en retour de certains travaux d'exploration ou de droits d'exploration sur certains travaux.

Quant au contrôle de *Panartic*, c'est évidemment le gouvernement canadien qui le détient avec 45% des actions.

NOTE RECTIFICATIVE

Dans la note initiale de l'étude de André P. DONNEUR, « La Presse du Québec et les pays étrangers », *Études Internationales*, N° 3, septembre 1971, p. 410, le nom de Yves PRESSEAU a été omis par mégarde, dans la mention des étudiants qui ont aidé l'auteur à recueillir les données de l'article.